

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Date de convocation 14/11/2024 L'an deux mille vingt-quatre, le deux décembre, à quatorze heure trente, la Commission Administrative s'est réunie à la Mairie sous la
Date d'affichage 14/11/2024 Présidence de Monsieur André PHILIPOT, maire et ordonnateur, après avoir été légalement convoqué
Nbre de membres : Madame Madeleine BARBELETTE, Monsieur Didier LEPELTIER,
En exercice : 8 Monsieur Michel LEBOUC, Madame Jeanine VANNIER.
Présents : 5 formant la majorité des membres en exercice.
Votants : 6

Excusés : Madame Elisabeth TROPÉE
Monsieur Patrick DEMARQUET
Monsieur Christian LAN donne pouvoir à Madame Jeanine VANNIER

Monsieur Michel LEBOUC est nommé secrétaire de séance.

N°2024/22 Indemnité de secrétariat pour l'année 2024

Après que Mme Evelyne LEBACLE a quitté momentanément la salle, M. le Président propose de se prononcer, comme chaque année, sur le montant de l'indemnité de secrétariat, fonction exercée par Mme Evelyne LEBACLE.

Il informe les membres que le montant attribué les années antérieures, était de 750 € depuis 2019, 700 € en 2018 et 2017, 650 € entre 2013 et 2016.

M. le Président invite les membres à débattre sur le montant de cette indemnité.

Il est décidé d'octroyer l'indemnité de secrétariat de Mme Evelyne LEBACLE pour l'année 2024 à hauteur de 800 €.

Après en avoir délibéré, le Commission Administrative décide à l'unanimité :

- **D'OCTROYER** l'indemnité de secrétaire du CCAS à Mme Evelyne LEBACLE pour un montant de 800 €.

Certifié exécutoire, après transmission
En Préfecture le
Et publication le

Pour extrait conforme,
Le registre dûment signé,
Le Président du C.C.A.S

